



ÉTABLIR LA DEB/DES ET DÉCLARER LA TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

FORMATION COLLECTIVE	FORMATION INDIVIDUELLE / BINÔME
DURÉE 1 JOUR (7 heures)	DURÉE 1 JOUR (7 heures)
TARIF* 450 €	TARIF* 950 € soit 475 € par personne en binôme
DATE 2021 Nous consulter	DATE 2021 Dates à programmer ensemble

*non assujetti à la TVA

Profil des participants

 Toute personne, en entreprise ou en cabinet comptable ou d'avocat chargée de l'établissement de la DEB

Prérequis

 Savoir effectuer des opérations comptables ou douanières courantes

Objectifs

- Résoudre et anticiper les principales difficultés pratiques rencontrées dans l'établissement de la déclaration d'échanges de biens (DEB)
- Connaître les règles applicables pour minimiser les cas d'infraction
- Savoir quand souscrire une déclaration européenne de services (DES)

Méthode pédagogique

- · Apports théoriques
- Etude de cas et exercices en groupe ou en individuel
- Travail sur des documents comptables
- Remise d'un support pédagogique à chaque participant

▶ PROGRAMME

Rappels sur la TVA intracommunautaire

- Caractéristiques et obligations
- Territorialité et présentation générale du dispositif

2. Maîtriser le vocabulaire technique

 Termes usuels fiscaux, douaniers, commerciaux, logistiques

3. Le cadre réglementaire de la DEB

- Le Code Général des Impôts
- · La charge du redevable
- · La période de référence
- La notion d'assujetti
- La périodicité de la déclaration : champ d'application de la déclaration

4. Le fonctionnement de la DEB

- Qu'est-ce-que la DEB?
- Les modes de transport
- · Qui doit effectuer la déclaration ?
- Qui est dispensé de la DEB?
- · Que doit mentionner la DEB?

5. Etablir la DEB

- Les niveaux d'obligations
- L'analyse des rubriques
- · La mesure de simplification
- · La déclaration selon le CA3

6. La transmission et l'enregistrement des données

- · Les différents supports
- Le formulaire approprié et les feuillets complémentaires
- · La transmission par voie électronique
- · La téléprocédure "DEB sur le WEB"
- Les centres de collecte (CISD)

7. Le cas des prestations de services : la DES